MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des écoles
de la gendarmerie nationale

Décision n° 15582 du 22 février 2013 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du commandement des écoles de la gendarmerie nationale

NOR : *INTJ1301100S*

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 7548 du 29 janvier 2013 (NOR : INTJ1300453S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er mars 2013:

Redel, Constant	Nigend : 134 433	Numéro de livret de solde : 5 311 378

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1er mars 2013:

Jager, Léopold	Nigend : 70 047	Numéro de livret de solde : 5 282 650
Ferlet, Philippe	Nigend : 123 956	Numéro de livret de solde : 5 244 063

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er mars 2013:

Fayaud, Philippe	Nigend : 162 802	Numéro de livret de solde : 5 268 624

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er mars 2013:

Druelle, Quentin	Nigend : 184 706	Numéro de livret de solde : 8 030 227

Fait le 22 février 2013.

Le général de corps d'armée,
commandant les écoles
de la gendarmerie nationale,
C. Metais